

n/réf. 81-D-46

le 3 juin 1981

ANNEXE I
AU COMPTE RENDU DE LA REUNION ELARGIE
DU CONSEIL SUPERIEUR DES
21 et 22 MAI 1981
A URBINO

ANNEXE I

AU COMPTE RENDU DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL SUPERIEUR
DES 21 ET 22 MAI 1981 A URBINO (1)

III. POINTS A

1. Programme de danois langue III pour les 2ème et 3ème années du cycle
secondaire

Le but de l'enseignement est d'apprendre aux élèves à pratiquer le danois oralement et par écrit, afin de le mettre en état de comprendre, de parler et d'écrire un langage pas trop spécialisé.

Langue parlée : Des exercices de conversation, des études de textes imprimés et un matériel audio-visuel doivent permettre aux élèves de mieux comprendre la langue, d'acquérir un vocabulaire actif plus riche et d'apprendre en même temps à imiter les sons et l'intonation de la langue danoise. On donnera aux élèves de nombreuses occasions de s'exprimer oralement sur des sujets présentant un intérêt pour les classes d'âge considérées. On veillera à choisir des textes et des sujets qui, dans le cadre de l'apprentissage linguistique, permettent de donner aux élèves un aperçu des conditions de vie au Danemark (géographie, histoire et civilisation).

Langue écrite : Le but de l'enseignement de la langue écrite est d'aider les élèves à s'approprier le vocabulaire et les tournures de phrases qui caractérisent surtout le langage courant de ce groupe d'âge, et qui sont tirés de la vie courante et du monde d'idées des élèves. Les élèves apprendront en outre l'orthographe ainsi que l'usage correct des terminaisons et des formes grammaticales. A cet effet, le professeur aura recours, dans la mesure où il le jugera nécessaire, à différents exercices grammaticaux, exercices d'orthographe, dictées, rédaction de résumés et petites compositions avec libre choix du sujet.

Grammaire : construction de la phrase, phrases interrogatives et négatives. Genre, nombre et forme définie des substantifs. Conjugaison des verbes, verbes irréguliers, formes active et passive. Emploi des auxiliaires. Comparatif, superlatif et accord des adjectifs. Conjonctions. Pronoms et leur flexion. Prépositions et leur usage. Adverbes. Nombres : cardinaux et ordinaux.

(1) La présente annexe ainsi que l'annexe II rassemblent les décisions prises par le Conseil supérieur au cours de la réunion élargie des 21 et 22 mai 1981.

2. Programme de français, langue I, du cycle d'observation

L'enseignement du français dans le cycle d'observation a pour objet le perfectionnement de l'apprentissage de la langue, l'acquisition de méthodes intellectuelles, l'initiation à une culture accordée à la société de notre temps.

Pour compléter et éclairer les indications de ce programme, il conviendrait de se reporter aux Instructions pages 44 à 93 contenues dans la brochure publiée par le Centre National de documentation pédagogique (France) et aux pages 5 à 36 de la brochure 315/70 publiée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture Française (Belgique).

Il appartiendra au professeur chargé de l'enseignement de la langue I dans le cycle d'observation de répartir lui-même entre les trois années les parties du programme à faire découvrir ou à assimiler, et cela en fonction du niveau mental ou culturel de sa classe.

I -- NOTIONS GRAMMATICALES

L'apprentissage et l'affermissement des compétences grammaticales passe par la pratique spontanée du langage, l'observation raisonnée et la prise de conscience des faits de langue, l'application méthodique des découvertes ainsi effectuées, pour aboutir à une pratique mieux contrôlée du langage.

Ces notions donnent lieu à des applications raisonnées.

Expression orale et expression écrite

- Situation de communication.
- Intelligibilité, grammaticalité, acceptabilité.
- Registres de langue : usage pratique, exploitation stylistique.
- Traits distinctifs de l'oral et de l'écrit.
- Sons et phonèmes, initiation à l'A.P.I. : syllabes phoniques et syllabes graphiques.

Mise en relief

- Prononciation : accentuation, intonation, pauses et liaisons.
- Rôle des signes de ponctuation dans la composition et la compréhension d'un message.
- Usage des majuscules.
- Rôle de l'orthographe.

Le discours et la phrase

- Divers sens du terme discours : distinction entre discours et récit.
- Discours direct, indirect, indirect libre.
- La phrase et ses constituants fondamentaux : groupe verbal et groupe nominal.
- Phrase et propositions : phrase simple et phrase complexe.
- Les types de phrases : affirmative, négative.
- Modalités et nuances de l'interrogation.
- Expression de l'ordre et de la défense.
- Expression de la négation.
- Juxtaposition, coordination, subordination : étude grammaticale et stylistique.

Le groupe verbal

- Ses constituants : le verbe et ce qui le complète.
- Le verbe :
 - noyau du groupe verbal,
 - base de la phrase verbale,
 - lien entre un groupe nominal et un attribut,
 - employé comme auxiliaire.
- Locutions verbales, périphrases verbales (valeur modale, temporelle, aspectuelle).
- La conjugaison.
 - classement des verbes,
 - voix active, voix passive,
 - tournure pronominale, tournure impersonnelle,
 - la personne et le nombre,
 - le mode,
 - le temps,
- Emplois et valeurs des modes et des temps.

Le groupe nominal

- Ses constituants : le nom et ce qui le complète.
- Le nom, noyau du groupe nominal et base de la phrase nominale.
- Le genre.
- Le nombre.
- Noms désignant : des être animés,
des choses,
des entités abstraites.
- Noms communs et noms propres.
- Les déterminants du nom
 - l'article (défini, indéfini, partitif),
 - l'adjectif possessif, démonstratif, interrogatif, exclamatif,
 - leurs variations de forme en rapport avec le nom auquel ils s'associent.
- L'adjectif qualificatif
 - marquant une qualité (degré de signification),
 - marquant une relation,
 - variations de forme selon l'accord.
- Le pronom
 - pronom personnel réfléchi ou non réfléchi ; 1ère, 2ème et 3ème personne,
 - pronom démonstratif,
 - pronom possessif,
 - pronom relatif,
 - pronom interrogatif,
 - pronom indéfini,
 - variations selon la fonction, le genre, le nombre, la personne,
 - variations de place selon la nature et l'emploi,
 - valeurs des pronoms.

Les fonctions dans la phrase

La phrase simple

- fonction de sujet ; accord du verbe avec le sujet ; sujet grammatical et sujet logique,

- fonction de complément d'objet ; verbes employés transitivement et intransitivement ; complément d'objet direct, d'objet indirect, d'objet second et complément dit d'attribution,
- fonction d'attribut (attribut du sujet, des compléments d'objet),
- fonction de complément d'agent,
- fonction de complément circonstanciel,
- fonction de complément de détermination,
- fonction d'épithète,
- fonction d'opposition,
- Les présentatifs.

La phrase complexe

- Propositions subordonnées complétives, circonstancielles, leurs normes et leurs fonctions (exercices de substitution, de réduction, d'expansion de transformation).
- Etude comparée de l'exercice de mêmes fonctions par des mots ou groupes de mots et par des propositions : emploi syntaxique, valeur stylistique.
- Modalités de l'expression du temps, de la cause, de la conséquence, du but, de l'hypothèse et de la condition, de l'opposition et de la concession, de la comparaison : valeur sémantique, valeur stylistique.

Etude de formes poétiques à l'occasion de textes rencontrés en classe

- Le rythme : coupes et accents, syllabes atones.
- Sonorités : allitérations et assonances ; rimes (nature, agencement, qualité).
- Principaux types de vers
 - réguliers (alexandrin, décasyllabe, octosyllabe),
 - libres,
 - impairs.
- La strophe.
- Poèmes à forme fixe.

II - ENRICHISSEMENT DU VOCABULAIRE

L'enrichissement du vocabulaire contribue pour une part essentielle à développer la capacité de produire et de comprendre des énoncés oraux ou écrits. Les mots prennent vie dans un contexte ; leur signification est en étroite relation avec les structures dans lesquelles ils sont employés.

Mots grammaticaux

L'étude portera sur les mots indispensables à la pratique et à l'intelligence de la langue.

On insistera sur le rôle :

- des prépositions et locutions prépositives susceptibles de prendre divers sens et d'entrer dans diverses structures,
- des conjonctions et locutions conjonctives, des adverbes et locutions adverbiales, comme instruments de rapports temporels et logiques.

Mots sémantiques

- Sens des mots : notion de polysémie ; sens lexical, sens contextuel.
- Emploi des mots et registres de langue.
- Champs lexicaux et champs sémantiques
- Homonymes et paronymes ; synonymes et antonymes.

On orientera l'enrichissement du vocabulaire principalement vers un lexique usuel qui sera en rapport avec les intérêts et les besoins des enfants.

- La nature, les éléments, la vie animale.
- La vie urbaine et la vie rurale.
- Les activités et les fonctions (médecine, commerce, artisanat, industrie, services publics).
- La vie politique, la vie sociale.
- Les loisirs, les sports, les jeux.
- Déplacements, voyages, explorations.
- La presse, radiodiffusion, télévision.
- Arts et créations artistiques (dessin, musique, peinture, théâtre, cinéma).
- Vocabulaire de la vie affective et mentale.

Origine et vie des mots

- Notions sur l'origine des mots, sur l'évolution de leur forme et de leur sens.
- Mots créés par dérivation, composition, amputation.
- Familles de mots : organisation morphologique et sémantique.

Vocabulaire et stylistique

- Emplois figurés ; métonymies, métaphores ; périphrases.
- Euphémismes, litotes, hyperboles.
- Emplois laudatifs, péjoratifs.
- Termes expressifs.

Utilisation méthodique de dictionnaires de divers types

III - MAITRISE DE L'ORTHOGRAPHE COURANTE

La maîtrise de l'orthographe courante est étroitement liée à l'enrichissement du vocabulaire et à l'affermissement des compétences grammaticales.

Orthographe lexicale

- Par priorité, acquisitions concernant les domaines abordés pour l'étude du vocabulaire.
- Familles étymologiques régulières.
- Principales familles présentant des particularités orthographiques.
- Séries analogiques formées à l'aide d'éléments de compositions d'origine grecque ou latine.
- Formations de mots à l'aide de préfixe.
- Finales homophones.
- Consonnes doubles (recherche de constantes).

Orthographe grammaticale

- Formes orthographiques des verbes d'emploi fréquent (y compris celles du passé antérieur de l'indicatif, de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, de l'impératif passé).
- Formes surcomposées.

- Règles d'accord du participe passé (employé avec l'auxiliaire avoir, l'auxiliaire être, à la tournure pronominale).
- Accord du verbe et ses cas particuliers.
- Accord de l'adjectif
 - forme en "ant" employée comme adjectif verbal ou comme participe présent,
 - adjectifs composés,
 - adjectifs de couleur.
- Accord des noms composés.
- Mots grammaticaux homophones (ce et se ; leur et leurs ; quelque et quel que, etc...).

Signes orthographiques

- Usage du trait d'union dans les formes verbales interrogatives.
- Les accents : transcription des différences phonétiques ; distinction entre homophones ; accents marquant une origine étymologique.

IV - TEXTES

1. Textes de prosateurs et de poètes du XVIe au XXe siècle.

2. Contes et récits (extraits ou texte intégral)

On pourra puiser notamment dans les œuvres suivantes : Le Roman de Renard ; Les fabliaux et contes moraux du Moyen-Âge ; Les Contes de Perrault ; Lettres de mon Moulin de Daudet ; De la Terre à la Lune ou Vingt-Mille Lieues sous les Mers de Jules Verne ; Le Petit Prince de Saint-Exupéry ; Contes du Chat Perché de Marcel Aymé ; La Gloire de mon Père, Le Château de ma Mère de Marcel Pagnol ; L'Enfant et la Rivière d'H. Bosco, Les Confessions de J.J. Rousseau ; etc...

3. Un roman ou des nouvelles du 19e siècle (Maupassant, Mérimée, Hugo, etc...)

4. Théâtre

- une ou plusieurs pièces de Molière,
- une ou plusieurs comédies d'auteurs du 19e siècle (Courteline, J. Renard, etc...),
- une tragédie de Corneille.

5. Fables

La Fontaine, Prévert, Vian, Queneau, etc...

6. Textes d'auteurs étrangers francophones

De Coster, Verhaeren, Senghor, Ramuz, Vigneault, etc..(*)

7. Textes traduits de littératures étrangères pour autant que la traduction ait les qualités littéraires d'une récréation.

8. Textes d'information ou documents variés, relatifs au monde d'aujourd'hui susceptibles de donner lieu à une approche critique (bandes dessinées, chansons, sketches, etc...)

PROGRAMME DE 4EME

Textes

- Molière L'Avare ou le Bourgeois Gentilhomme ou Les Femmes Savantes ou Le Malade Imaginaire.
- Voltaire Extraits des Contes.
- La Bruyère Extraits des Caractères.
- Rousseau Extraits des Confessions.
- Lesage Gil Blas (extraits).
- Poèmes du 19e et du 20e siècle.
- Un roman du 20e siècle.
- Textes d'auteurs étrangers d'expression française
(ref. Anthologie des littératures de langue française hors de France publiée par la FIPF en 1976)
- Textes d'information ou documents relatifs au monde d'aujourd'hui, susceptibles de donner lieu à une étude critique.

Les textes seront éclairés par des aperçus sur leur situation historique et leur environnement culturel.

*) (voir Anthologie des littératures de langue française hors de France publiée en 1976 par la Fédération Internationale des Professeurs de Français (F.I.P.F.), 1, avenue Léon Journault, 92 310 SEVRES) aux Editions DUCULOT, rue de la Posterie, B-5800 GEMBLoux.

Programme de mathématique pour les 4ème et 5ème années du cycle secondaire

a) Programme du bloc 4-5 à 6 périodes/semaine

Remarques préliminaires

1. Les professeurs ont toute liberté pour choisir dans le cadre de l'organisation de leur Ecole l'ordre dans lequel les différentes parties du programme seront étudiées.
2. L'importance de chacune d'elles et le temps à y consacrer ne sont pas proportionnels à la longueur de leur libellé.
3. Dans les classes de 4e et 5e, il n'est pas question de développer la logique formelle, c'est pourquoi les notions de logique ne sont pas reprises explicitement au programme. Le professeur intégrera selon les nécessités au moment le plus opportun les notions indispensables pour bien faire saisir les divers modes de raisonnement :
 - démonstration directe
 - règle de contraposition
 - règle du contre-exemple
 - démonstration par l'absurde
 - démonstration par récurrence.
4. L'étude élémentaire des structures sera également intégrée tout au long des cours et répartie sur les deux années.
A partir des exemples rencontrés, on dégagera les définitions générales de groupe, d'anneau, de corps et d'espace vectoriel réel. Les techniques de calcul dans ces structures seront mises en place progressivement.
5. Le but de l'enseignement de la mathématique peut se résumer essentiellement comme suit :
 - former l'élève aux raisonnements d'analyse et de synthèse pour lui permettre de tendre vers une solution d'un problème;
 - développer son sens critique pour choisir les méthodes appropriées aux différentes situations mathématiques;

- lui assurer un entraînement dans les différentes branches de la mathématique;
- lui donner une souplesse suffisante pour qu'il puisse appliquer la mathématique à d'autres disciplines.

A. ALGÈBRE

1) Nombres réels

Nécessité d'introduire des nombres non-rationnels.

Présentation de quelques nombres non-rationnels.

Développement décimal des rationnels et des non-rationnels.

Admettre :

- la bijection entre les réels et l'ensemble des points d'une droite.
- l'extension aux réels des règles de calcul valables pour les rationnels (corps commutatif).

Valeur absolue dans \mathbb{R} . Valeur absolue d'un produit; d'un quotient; d'une somme; d'une différence.

Ordre dans \mathbb{R} . Addition et ordre. Multiplication et ordre.

Puissances à exposants entiers.

Extension des règles de calcul valables pour les puissances à exposants naturels.

Écriture des nombres décimaux sous la forme :

$$a \cdot 10^n \quad \text{où } 1 \leq a < 10 \quad \text{et } n \in \mathbb{Z}.$$

Puissance à exposants rationnels.

Extension des règles de calcul valables pour les puissances à exposants entiers.

Racine carrée d'un réel positif ou nul.

Règles de calcul sur les radicaux d'indice deux.

Racines n-ièmes d'un nombre réel. On admettra que l'application

$$f : \mathbb{R}^+ \rightarrow \mathbb{R}^+ : x \rightarrow x^n \quad (n \in \mathbb{N}) \text{ est une bijection.}$$

Encadrements par deux décimaux.

Calcul sur des expressions littérales.

Parenthèses et règles de priorité des opérations.

Identités remarquables.

Factorisation.

2) Fonctions

Polynômes

Polynômes à coefficients réels.

Valeur numérique d'un polynôme à une variable. Zéros d'un polynôme.

Addition, soustraction, multiplication et division euclidienne de polynômes à une variable.

Divisibilité par $x-a$. Propriétés caractéristiques.

Factorisation d'un polynôme dans les cas simples.

Fractions rationnelles (fractions de polynômes).

Simplification, addition, soustraction, multiplication et division de fractions rationnelles.

Polynômes à plus d'une variable.

3) Fonction du premier degré

Fonction du premier degré à coefficients réels : fonction linéaire et fonction affine.

Représentation graphique de $y = ax + b$ ($a, b \in \mathbb{R}$).

Zéro et signe d'un polynôme du premier degré.

Equations et inéquations du premier degré à une ou deux inconnues.

Systèmes d'équations à deux inconnues. Résolution algébrique et graphique.

Systèmes d'équations à trois inconnues.

Signe de fractions rationnelles.

Problèmes du premier degré.

4) Fonction du second degré

Fonction du second degré à coefficients réels.

Représentation graphique de $y = ax^2 + bx + c$.

Zéros et signe d'un polynôme du second degré. Relation entre le coefficient et les zéros.

Décomposition du trinôme du second degré.

Equations et inéquations du deuxième degré.

Systèmes d'équations se ramenant à une équation du premier degré et une équation du second degré.

Signe de fractions rationnelles.

Quelques équations se ramenant au second degré dont équation irrationnelle et équation bicarrée.

Problèmes du second degré.

5) Autres fonctions réelles

Etude des fonctions numériques à variables réelle suivante :

$$x \rightarrow \frac{a}{k}$$

$$x \rightarrow \sqrt{ax + b}$$

Définition du cos, du sin, de la tan comme fonctions de

$$\mathbb{R} \text{ vers } \mathbb{K} : x \rightarrow \cos x \quad x \rightarrow \sin x \quad x \rightarrow \tan x$$

$$x \rightarrow |f(x)|, f \text{ étant une des fonctions précédentes.}$$

On examinera :

- le domaine de définition
- le taux d'accroissement
- la variation
- la représentation graphique.

Exemples de fonctions affines par intervalles; fonction partie entière; fonction mantisse.

Première approche des fonctions exponentielles et logarithmiques.

Notion de nombre dérivé en un point et de dérivée d'une fonction simple (usage d'une calculatrice).

Fonctions sur \mathbb{N} :

Suites arithmétiques : raison, p-ième terme, somme des p premiers termes.

Suites géométriques : raison, p-ième terme, somme des p premiers termes.

b. GEOMETRIE

1) Révision

Distance de deux points; d'un point à une droite; d'un point à un ensemble de points. Distance de deux ensembles de points.

Perpendicularité

Angle de deux demi-droites; de deux droites.

Angle orienté de deux demi-droites.

2) Projection

Projection parallèle d'un plan sur une droite; du plan d'une droite sur une droite.

Définition. Propriétés. Théorème de Thalès et réciproque.

Projection orthogonale. Coefficient de projection orthogonale.

Théorème de Pythagore.

3. Les isométries

Symétrie centrale, translation, rotation, symétrie orthogonale.

Définition, propriétés caractéristiques et invariants.

Image de figures usuelles. Propriétés de figures.

Décomposition d'une translation, d'une rotation, en la composée de deux symétries orthogonales.

Composition de diverses transformations.

Déplacements et retournements.

Groupes et sous-groupes de transformations.

Détermination d'une isométrie.

Figures congruentes et cas d'isométrie des triangles.

4. Les similitudes

Homothéties.

Définition et propriétés. Invariants.

Composée de deux homothéties de même centre.

Similitude. Rapport de similitude. Invariants.

Détermination d'une similitude.

Figures semblables - en cas de similitude des triangles.

Rapport des aires.

Groupes et sous-groupes.

5. Etude de figures

Quadrilatère.

Parallélogramme.

Triangle.

Polygones réguliers.

Cercle; angle au centre et angle inscrit.

6. Trigonométrie

Introduction du radian. Mesure des angles.

Les nombres trigonométriques des angles orientés.

Relations fondamentales.

Angles associés ($x, \frac{\pi}{2} - x, -x$) et leurs nombres trigonométriques.

Equations simples : $\cos x = a, \sin x = a, \tan x = a$

Formules d'addition, de duplication, de transformation d'une somme en produit.

Formules des triangles rectangles et quelconques.

$$a^2 = b^2 + c^2 - 2bc \cos A.$$

$$S = \frac{1}{2} bc \sin A$$

$$\frac{a}{\sin A} = \frac{b}{\sin B} = \frac{c}{\sin C} = 2R.$$

7. Espaces vectoriels.

Exemples d'espaces vectoriels.

Le plan vectoriel :

Opérations sur les vecteurs géométriques. Propriétés de ces opérations.

Combinaison linéaire de vecteurs.

Décomposition d'un vecteur en la combinaison linéaire de deux vecteurs donnés de direction différente.

Base. Coordonnées d'un vecteur dans une base.

Equation vectorielle d'une droite.

Produit scalaire. Définition; propriétés; normes d'un vecteur.

Expression du produit scalaire de deux vecteurs à l'aide de leurs normes et du cosinus de leur angle.

Application du produit scalaire au triangle rectangle et au triangle quelconque (Théorème de Pythagore et sa réciproque).

Résolution de problèmes simples de géométrie par le calcul vectoriel.

Liaison entre l'espace vectoriel des classes de bipoint du plan \mathcal{W} , des vecteurs liés à une origine, de l'espace réel R^2 .

Expression cartésienne du produit scalaire.

Application à la géométrie analytique, distance de deux points, équations de droites et de cercles assujettis à des conditions.

* * *

Le cours de géométrie donnera lieu à de nombreux exercices dont :

- des démonstrations de propriétés
- des lieux géométriques
- des constructions.

C. STATISTIQUES

Population, unité statistique.

Echantillon.

Caractères statistiques qualitatifs et quantitatifs.

Variable statistique.

Amplitude d'une distribution, classes, amplitude d'une classe, centre d'une classe.

Représentations graphiques : diagramme à bandes, à secteurs, en bâtons, histogrammes.

Effectifs, fréquences.

Effectifs cumulés, fréquences cumulées, fonction de répartition et représentations graphiques.

Caractéristiques de position d'une distribution à une variable : mode, médiane, moyenne.

Caractéristique de dispersion.

D. NOTIONS DE PROBABILITES

Introduction au moyen d'expériences préalables de la notion de probabilité simple.

Expériences aléatoires, univers des possibles, événements.

Algèbre des événements.

Propriétés des probabilités : $p(\bar{A}) = 1 - p(A)$, et

$$p(A \cup B) = p(A) + p(B) - p(A \cap B).$$

E. INFORMATIQUE

Description d'un micro-ordinateur.

Apprentissage du système de commande : RUN, LIST, SAVE, LOAD, etc...

Mise en oeuvre de programmes donnés : entrée, exécution, listing, etc...

Initiation à un langage de haut niveau, par exemple le BASIC.

Applications : mathématiques, statistiques, probabilités, etc...

Par exemple : circonférence du cercle, nombre π , simulation de jeux de hasard.

b) Programme du bloc 4-5 à 4 périodes/semaine

Remarques préliminaires

1. Les professeurs ont toute liberté pour choisir dans le cadre de l'organisation de leur Ecole l'ordre dans lequel les différentes parties du programme seront étudiées.
2. L'importance de chacune d'elles et le temps à y consacrer ne sont pas proportionnels à la longueur de leur libellé.
3. Dans les classes de 4e et 5e, il n'est pas question de développer la logique formelle, c'est pourquoi les notions de logique ne sont pas reprises explicitement au programme. Le professeur intégrera selon les nécessités au moment le plus opportun les notions indispensables pour bien faire saisir les divers modes de raisonnements :
 - démonstration directe
 - règle de contraposition
 - règle de contre-exemple.
4. Le but de l'enseignement de la mathématique peut se résumer essentiellement comme suit :
 - former l'élève aux raisonnements d'analyse et de synthèse pour lui permettre de tendre vers une solution d'un problème;
 - développer son sens critique pour choisir les méthodes appropriées aux différentes situations mathématiques;
 - lui assurer un entraînement dans les différentes branches de la mathématique;
 - lui donner une souplesse suffisante pour qu'il puisse appliquer la mathématique à d'autres disciplines.

A. ALGÈBRE

1) Nombres réels

Nécessité d'introduire des nombres non-rationnels.

Présentation de quelques nombres non-rationnels.

Développement décimal des rationnels et des non-rationnels.

Admettre :

- la bijection entre les réels et l'ensemble des points d'une droite.
- l'extension aux réels des règles de calcul valables pour les rationnels.

Ordre dans \mathbb{R} . Addition et ordre. Multiplication et ordre.

Puissances à exposants entiers.

Extension des règles de calcul valables pour les puissances à exposants naturels.

Ecriture des nombres décimaux sous la forme :

$$a \cdot 10^n \quad \text{où } 1 \leq a < 10 \quad \text{et } n \in \mathbb{Z}.$$

Racine carrée d'un réel positif ou nul.

Règles de calcul sur les radicaux d'indice deux.

Encadrements par deux décimaux.

Calcul sur des expressions littérales.

Parenthèses et règles de priorité des opérations.

Identités remarquables.

Factorisation.

2. Fonctions

Polynômes

Polynômes à coefficients réels.

Valeur numérique d'un polynôme à une variable. Zéros d'un polynôme.

Addition, soustraction, multiplication et division euclidienne de polynômes à une variable.

Divisibilité par $x-a$. Propriétés caractéristiques.

Factorisation d'un polynôme dans les cas simples.

Polynômes à plus d'une variable.

Fraction rationnelle.

3. Fonction du premier degré

Fonction du premier degré à coefficients réels : fonction linéaire et fonction affine.

Représentation graphique de $y = ax + b$ ($a, b \in \mathbb{R}$).

Zéro et signe d'un polynôme du premier degré.

Equations et inéquations du premier degré à une ou deux inconnues.

Systèmes d'équations à deux inconnues. Résolution algébrique et graphique.

Problèmes du premier degré.

4. Fonction du second degré

Fonction du second degré à coefficients réels.

Représentation graphique de $y = ax^2 + bx + c$.

Zéros et signe d'un polynôme du second degré. Relation entre les coefficients et les zéros.

Décomposition du trinôme du second degré.

Equations et inéquations du deuxième degré.

Problèmes du second degré.

5. Autres fonctions réelles

Etude des fonctions numériques à variable réelle suivante :

$$x \rightarrow \frac{a}{x}$$

$$x \rightarrow \sqrt{x}$$

B. GEOMETRIE PLANE

1. Révision

Distance de deux points; d'un point à une droite; d'un point à un ensemble de points. Distance de deux ensembles de points.

Perpendicularité

Angle de deux demi-droites; de deux droites.

Angle orienté de deux demi-droites.

2. Projection parallèle et projection orthogonale

Théorème de Pythagore. Théorème de Thalès.

3. Les isométries et les similitudes

4. Etude de figures

Parallélogramme.

Triangle.

Cercle; angle au centre et angle inscrit.

5. Trigonométrie

Introduction du radian. Mesure des angles.

Les nombres trigonométriques des angles orientés.

Relations fondamentales.

Angles associés ($x, \frac{\pi}{2} - x, -x$) et leurs nombres trigonométriques.

Equations simples : $\cos x = a, \sin x = a, \tan x = a$.

Formules des triangles rectangles.

6. Le plan vectoriel

Opérations sur les vecteurs géométriques. Propriétés de ces opérations.

Combinaison linéaire de vecteurs.

Décomposition d'un vecteur en la combinaison linéaire de deux vecteurs donnés de direction différente.

Base. Coordonnées d'un vecteur dans une base.

Equation vectorielle d'une droite.

Produit scalaire. Définition; propriétés, norme d'un vecteur.

Expression du produit scalaire de deux vecteurs à l'aide de leurs normes et du cosinus de leur angle.

C. STATISTIQUE

Population; unité statistique.

Echantillon.

Caractères statistiques qualitatifs et quantitatifs.

Variable statistique.

Amplitude d'une distribution, classes, amplitude d'une classe, centre d'une classe.

Représentations graphiques : diagramme à bandes, à secteurs, en bâtons, histogrammes.

Effectifs, fréquences.

Effectifs cumulés, fréquences cumulées, fonction de répartition et représentations graphiques.

Caractéristiques de position d'une distribution à une variable; mode, médiane, moyenne.

Caractéristique de dispersion.

D. NOTIONS DE PROBABILITES

Introduction au moyen d'expériences préalables de la notion de probabilité simple.

Expériences aléatoires, univers des possibles, événements.

Algèbre des événements.

Propriétés des probabilités : $p(\bar{A}) = 1 - p(A)$, et

$$p(A \cup B) = p(A) + p(B) - p(A \cap B).$$

E. INFORMATIQUE

Description d'un micro-ordinateur.

Apprentissage du système de commande : RUN, LIST, SAVE, LOAD etc...

Mise en oeuvre des programmes donnés : entrée, exécution, listing etc...

Initiation à un langage de haut niveau, par exemple le BASIC.

4. Programme d'économie des 4ème et 5ème années du cycle secondaire

Principes généraux

Une initiation aux sciences économiques est importante pour la compréhension des rouages de fonctionnement d'une société qui impose d'emblée à la personne des choix et des contraintes.

Toute société doit se procurer les biens et les services servant à la satisfaction des besoins et des désirs de ses membres. Toute société comprend un certain nombre de groupes économiques différents comme par exemple les producteurs, les consommateurs, l'Etat (les Administrations) et chacun de ces groupes a des objectifs propres.

Il arrive que les objectifs des uns et des autres soient très proches, voire communs, il arrive qu'ils ne le soient pas. Cependant ces différents groupes économiques doivent toujours, d'une façon ou d'une autre, coexister.

Chacun de ces groupes est composé d'individus et l'un des principaux buts de l'enseignement est de permettre à chaque individu d'améliorer sa place dans la société. Pour atteindre ce but un système éducatif doit conduire l'individu à pouvoir juger, grâce à la compréhension de ceux-ci, des facteurs qui peuvent limiter ou empêcher sa liberté d'action.

Le fait que les études d'économie soient comprises dans un tel système d'enseignement est donc justifié, puisqu'il appartient à l'économie :

- de montrer comment chacun des différents groupes économiques poursuit ses objectifs dans la société;
- d'évaluer les effets des activités de chaque groupe sur lui-même et les autres;
- d'informer chaque individu des possibilités et contraintes économiques dans les différentes sociétés.

Les objectifs généraux proposés pour cet enseignement dans le secondaire sont :

- une initiation des élèves aux méthodes d'approche de la réalité économique ;
- une connaissance des notions essentielles du domaine des sciences économiques ;
- une prise de conscience d'un certain nombre de problèmes économiques ainsi que des responsabilités individuelles et collectives y afférant.

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement s'organisera autour des idées suivantes :

- 1) toute activité économique est le fait d'agents : individus et collectivités ;
- 2) les actions de ces agents sont interdépendantes et ne peuvent se comprendre que dans leur contexte spatial et temporel ;
- 3) les politiques économiques qu'elles soient nationales, supranationales ou internationales doivent contribuer à l'épanouissement de l'homme par l'exploitation judicieuse des ressources, la répartition équitable des richesses.

Une pédagogie dynamique, progressive et faisant appel au réel doit éveiller chez l'élève la curiosité pour la vie économique et les réflexions sur les problèmes de celle-ci.

Il s'agira, dans cette option, d'amener l'élève à la prise de conscience et à l'analyse des phénomènes économiques.

Tout encyclopédisme doit être banni de cet enseignement. Néanmoins cela suppose la connaissance de concepts rigoureusement définis, d'un vocabulaire précis, bref tout un langage avec lequel l'élève doit être familiarisé.

Ce cours d'initiation mettra aussi l'élève en contact avec des méthodes de travail telles que :

- la collecte, la présentation, l'analyse de données ;
- des enquêtes ;
- l'étude de textes et de documents ;
- la constitution et le commentaire de dossiers ...

Objectifs particuliers pour les classes de 4èmes et 5èmes .

L'élève sera, entre autres, capable de :

1. décrire la vie économique en construisant progressivement le circuit économique et mettre en évidence les flux d'échanges et de monnaie;
2. montrer l'interdépendance des divers agents de la vie économique;
3. énumérer l'origine des revenus des ménages;
4. définir la notion de pouvoir d'achat;
5. donner et apprécier l'évolution de l'origine des revenus des ménages pendant les 30 dernières années;
6. distinguer les facteurs d'évolution de la consommation des ménages;
7. expliquer par catégories de dépenses l'évolution de la consommation des ménages;
8. dire ce qu'est le bien-être d'un point de vue économique;
9. expliquer l'origine de la valeur ajoutée par une entreprise;
10. décrire comment se répartit la valeur ajoutée par une entreprise;
11. lire et interpréter un bilan;
12. déterminer le résultat d'une entreprise;
13. énumérer les principales sources de financement des entreprises;
14. exposer le rôle joué par l'Etat dans la vie économique;
15. décrire les effets de la substitution du facteur "travail" par le facteur "capital";
16. Traiter des applications numériques à partir de données économiques;
17. lire et interpréter un budget familial;
18. lire et interpréter un budget de l'Etat (simple);
19. lire et interpréter une balance des paiements (simple);

Programme :

A. Introduction : activité économique et sociale

besoins et biens

ressources et rareté

agents économiques et circuit économique

choix économiques (l'idée de marché)

B. La consommation : Les ménages

1. Les personnes du point de vue juridique

- caractéristiques juridiques

- droits et obligations

2. Buts et fonctions économiques des ménages

3. Budget familial

- différentes formes de revenus

- dépenses, épargne, contraintes budgétaires

- notion de demande

- évolution des dépenses de consommation

4. Protection du consommateur

C. La production : les entreprises

1. Notion et buts de l'entreprise

- moyens d'atteindre ces buts : facteurs de production

- création de l'entreprise (causes d'implantation)

2. Types d'entreprises

- secteurs d'activité (ex : primaire, secondaire, tertiaire...)

- formes juridiques

3. Développement de l'entreprise (extension, concentration...)

4. Fonctions des entreprises, division et organisation du travail

5. Information dans l'entreprise

- buts et fonctions de la comptabilité

- bilan et fonctionnement des comptes

(opérations comptables, détermination du résultat)

- analyse du bilan

- financement de l'entreprise (marché financier, marché monétaire)

D. La distribution des biens et des services

1. Les intermédiaires (ex : commerce de gros, de détail...)
2. Les transports
3. Les assurances
4. Les banques
Services fournis par les banques
5. La publicité : rôle et contrôle

E. Moyens et modes de paiements

1. Notion de monnaie
2. Notion de contrat
3. Paiement en espèces, par chèques, par virements
4. Paiement au comptant, à crédit
La lettre de change

F. Les coûts

1. Coûts d'option
2. Problème des coûts "sociaux" (les nuisances...)
3. Rémunérations des facteurs de production
(salaire, intérêt, rente, profit)
4. Frais fixes et frais variables : seuil de rentabilité
5. Frais directs et frais indirects
6. Coût total et notion de coût marginal

G. L'Etat

1. "Pourquoi l'Etat intervient-il dans la vie économique ?"
2. Budget de l'Etat
 - ressources
 - dépenses et équilibre budgétaire
3. Rôle de la Communauté européenne dans la vie économique

H. Relation avec le reste du monde

1. Nécessité du commerce extérieur
2. Notion de balance des paiements

I. Techniques de mathématiques appliquées à l'économie

1. Rapports, proportions :

Partages proportionnels

Pourcentages

Indices simples

2. Mathématiques financières :

Intérêt simple

Notions d'intérêts composés

Escompte de la lettre de change

3. Exercices de statistiques descriptives relatives à des faits économiques :

Tableaux et représentations graphiques

Séries chronologiques

Calcul de valeurs centrales (Moyennes, Médiane, Mode)

Valeurs de dispersion (Intervalle de variation, Ecart-type)

REMARQUE

Chaque professeur déterminera l'ordre dans lequel le programme sera traité ; néanmoins afin de faciliter d'éventuels regroupements ou dédoublements de classes, les professeurs harmoniseront dans chaque école le programme à traiter en 4^{ème}.

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

Tout professeur qui veut soulever et maintenir l'intérêt pour ce cours d'économie devra disposer et faire disposer ses élèves d'une documentation abondante.

Une bibliographie précise ne peut avoir qu'une valeur temporaire car les évolutions, les changements dans le domaine des faits et des théories économiques obligent à une révision permanente de la bibliographie.

Le programme a été élaboré en fonction de la possibilité des élèves d'avoir accès à

- certains manuels économiques de base ;
- des statistiques récentes ;
- des dictionnaires et encyclopédies économiques ;
- des journaux et périodiques économiques ;
- des publications et manuels économiques ;
- des atlas économiques ;
- certains documents audiovisuels.

x

x

x

5. Programme d'histoire, de géographie et d'éducation civique des 4ème et 5ème années du cycle secondaire

A partir de la classe de 4ème, l'histoire et la Géographie seront enseignées séparément. Néanmoins, les thèmes sociaux et civiques qui sont incorporés dans ces deux disciplines constituent un lien : en effet, si le but général de l'enseignement consiste à donner les bases d'une connaissance du monde et d'une compréhension de soi toujours plus profonde, l'histoire, la Géographie et l'Éducation civique sont appelées à fournir par leurs méthodes et le contenu de leur enseignement une contribution particulière.

Adaptées à l'âge des élèves, elles les aident à mieux comprendre les fondements institutionnels des sociétés passées et présentes, ainsi que le rôle de l'individu comme citoyen et comme membre de différents groupes sociaux.

A. HISTOIRE ET EDUCATION CIVIQUE EN 4E ET 5E ANNEES

Objectifs généraux

Le but est de donner aux élèves une compréhension de l'évolution de l'Europe et de sa place dans le monde depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'au début du 19e siècle. Une attention particulière devra être accordée aux idées politiques et sociales qui sont à la base de cette évolution. En même temps, par la comparaison du passé et du présent, les élèves seront sensibilisés aux facteurs de changement ou de continuité dans le processus historique. Le programme envisagé est à traiter sous forme de thèmes respectant les grandes lignes chronologiques.

Afin de développer chez les élèves les aptitudes nécessaires à l'étude de l'histoire et de l'Éducation civique, c'est-à-dire les capacités à :

- reconnaître et évaluer les sources et témoignages historiques,
- préparer et présenter un argument basé sur un témoignage à la fois écrit et oral,

- faire la distinction entre fait et interprétation, identifier les préjugés et partis-pris et comparer les différentes interprétations,
- comprendre et définir correctement les notions de base de l'histoire et de l'éducation civique,
- comparer l'évolution dans différents pays d'Europe et la mettre en relation avec celle des différents continents,
- comparer les idées et les attitudes du passé avec celles du présent.

Il serait nécessaire de choisir dans le programme quelques thèmes à étudier d'une façon plus approfondie, les autres étant traités d'une façon plus générale.

Education civique

Quelques thèmes de l'éducation civique, en particulier ceux qui se réfèrent à la communauté locale et à la place de l'individu dans cette communauté, ont déjà été introduits dans le cycle d'observation. Dans les 4^e et 5^e années, le domaine sera étendu et des thèmes d'éducation civique seront enseignés d'une façon plus systématique. Le but n'est pas tellement d'apprendre à l'élève tous les problèmes du citoyen dans son propre pays (ce qui de toute façon poserait de grandes difficultés, étant donné que la matière est enseignée en langue véhiculaire à un groupe comprenant différentes nationalités), il s'agit plutôt d'attirer son attention sur les facteurs généraux qui conditionnent l'organisation et le fonctionnement de la société.

Les thèmes principaux à traiter sont les suivants :

- les différentes formes d'organisation économique,
- la notion de pouvoir et son expression dans les divers systèmes politiques,
- les différentes notions des droits et des devoirs des individus
- le rôle joué par les institutions détenant un pouvoir important dans la société, comme par exemple : l'Église, l'Armée, la Cité.

Ces thèmes sont intégrés dans le programme et sont marqués d'un *. Ils seront traités dans l'esprit et avec les méthodes appropriées à l'éducation civique et viseront à donner à l'élève un aperçu des structures politiques, économiques et sociales du monde qui l'entoure dans le but de l'aider à mieux comprendre la société dans laquelle il vit aujourd'hui.

Les thèmes ne sont pas à traiter obligatoirement dans l'ordre où ils sont énumérés.

Toutefois une étude chronologique devrait aboutir au point 9 à la fin de la 4ème année.

Les exemples sont à prendre non seulement parmi les grands Etats européens, mais aussi dans les pays plus petits.

Programme

1. Les grandes migrations des 5e - 10e siècles

- Les peuples germaniques
- La fin de l'Empire Romain
- Les civilisations scandinaves

2. L'Empire au Moyen-Age :

- Charlemagne et les Carolingiens
- Le Saint-Empire
- L'Empire byzantin

3. La féodalité :

- Les divers systèmes d'organisation économique (agriculture, commerce, industrie, etc...)*
- Le système féodal
- La société féodale
- Les états féodaux

4. Campagnes et villes au Moyen-Age :

- Les méthodes de culture et le calendrier rural
- La structure sociale dans les villes
- La vie quotidienne à la campagne et dans les villes dans le passé et aujourd'hui*
- Le développement des villes, leur administration, la justice urbaine*

5. L'Eglise au Moyen-Age :

- Les relations entre l'Etat et l'Eglise*
- le rôle de l'Eglise dans la société*
- le rôle social, économique, culturel et éducatif de l'Eglise au Moyen-Age
- Les monastères
- Les hérésies

6. La Civilisation arabe et Les Croisades

7. Les civilisations non-européennes :

par exemple : Inde - Chine - Afrique - Amérique

8. Les crises des 14e - 15e siècles :

- crises politiques
- crises sociales
- crises religieuses

9. La découverte du monde par les Européens :

- Les voyages de découvertes
- les progrès de la cartographie
- l'élargissement des connaissances dans les sciences et les techniques

10. Renaissance et Humanisme :

- Le rôle de la cité dans l'histoire*
- L'Etat-Cité de la Renaissance
- le rôle de l'artiste dans la société*
- la nouvelle conception de l'homme

11. Réforme et Contre-Réforme :

- aspects théologiques
- aspects sociaux et économiques
- aspects politiques
- guerres de religion

12. Les transformations économiques (16e - 18e siècles):

- colonialisme
- mercantilisme
- capitalisme
- esclavage

13. L'absolutisme et sa critique en Europe :

- les diverses conceptions du pouvoir politique*
- L'absolutisme de Louis XIV en France
- L'échec de l'absolutisme en Angleterre et dans les Provinces-Unies
- Le rôle de l'Armée dans l'Etat au 18e siècle* (en Prusse et en Russie), son rôle actuel*

14. Les idées politiques et sociales au 18e siècle :

- droits et devoirs de l'individu*
- séparation des pouvoirs*
- Liberté de pensée et tolérance*
- formation de l'opinion publique*

15. Liberté et révolution au 18ème siècle

- en Amérique
- en Europe
- L'expansion des idées révolutionnaires et les réactions nationales

16. L'Europe du Congrès de Vienne

3. GEOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE EN 4E ET 5E ANNEES

Objectifs généraux

Le but général est de donner à l'élève une large compréhension des éléments de base de la géographie physique et humaine, en référence particulièrement à l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Europe. Les caractéristiques essentielles et les exemples seront établis par des études détaillées contrastées. Les élèves seront encouragés à examiner la distribution et l'organisation spatiale des éléments naturels et humains dans les régions mentionnées ci-dessus.

Ceci signifie qu'ils étudieront et essaieront d'expliquer la position, la dimension, la configuration, la répartition et les limites des différents phénomènes géographiques, par exemple : des villes, bassins miniers, déserts, forêts tropicales ainsi que leurs interactions.

Education civique

Les élèves examineront les relations de l'homme avec son environnement, non seulement l'environnement physique, mais plutôt tout le complexe environnant qui inclut les usages et les traditions, les connaissances et la sensibilité de l'homme en liaison avec la grande variété des systèmes sociaux et économiques existant dans chaque région.

La place de l'homme dans la société sera étudiée en référence avec les économies développées et sous-développées, aussi bien que dans les différents systèmes politiques. Un certain nombre de sujets propres à l'éducation civique seront marqués dans le programme par un *.

Notions de base et aptitudes

En 4^e et 5^e années, l'enseignement de la Géographie et de l'Education civique devra amener progressivement les élèves à pouvoir :

- i) faire des observations de première main de phénomènes géographiques, suivies par des opérations de mesure, d'enregistrement et d'interprétation ; ceci inclut : élaboration de cartes, de diagrammes, de schémas, etc.
- ii) utiliser et comprendre des sources secondaires, interpréter et tirer des conclusions à partir de documents variés (par exemple : lecture de cartes, interprétation de photographies, de diagrammes, de statistiques, etc.
- iii) présenter des observations sous des formes variées : par exemple : exposés écrits ou oraux, cartes, dessins, diagrammes, modèles.
- iv) utiliser des informations concrètes en vue de formuler des conclusions se rapportant à des exemples concernant les aires géographiques étudiées.

- v) comprendre que les statistiques et les observations d'ordre général concernent finalement toutes des populations, c'est-à-dire des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants comme nous-mêmes.
- vi) comprendre que l'usage que l'homme fait de chacune des parties de la surface de la terre ne peut être expliqué seulement en termes d'environnement naturel, mais aussi par le niveau de sa technologie, de sa philosophie, de son système politique, etc.
- vii) comprendre, grâce à l'étude des populations d'aires géographiques très contrastées et par la comparaison des idées et des attitudes entre ces peuples et nous-mêmes, qu'aucune forme de société n'est plus "normale" qu'une autre.
- viii) comprendre que le passé conditionne toujours la situation géographique actuelle, par exemple : les problèmes des villes, la restructuration d'anciennes zones industrielles, etc.
- ix) comprendre que les ressources de la terre sont limitées et que l'on est responsable, en tant qu'individu et en tant que partie d'un groupe, du développement de ces ressources pour le plus grand bénéfice de chacun, comprendre qu'il faut éviter la destruction et la pollution de la nature.

Programme : Géographie en 4e et 5e années

Le cadre d'ensemble sera un cadre régional qui portera sur :

- i) Afrique
- ii) Asie
- iii) Amérique
- iv) Europe

Au cours de ces deux années, les thèmes de géographie générale suivants devront obligatoirement être traités :

- a) La Terre dans l'Univers : formes - structures - mouvements
- 2) Les Océans : caractéristiques et exploitation
- 3) Climatologie : phénomènes de météorologie et zones climatiques
- 4) Les grands types de relief et leur évolution ; massifs anciens, relief plissé, bassins sédimentaires, volcanisme, etc...
- 5) La population du globe :

- 5) La population du globe :
 - a) croissance démographique
 - b) répartition et mouvements de populations
 - c) notions de pays en voie de développement*
 - d) ségrégation raciale*

- 6) Occupation de l'espace
 - a) phénomène rural - phénomène urbain - fonctions et relations
 - b) les échanges
 - c) l'environnement*

*

*

*

6. Lignes directrices pour l'enseignement de la morale non-confessionnelle en 4ème et 5ème années du cycle secondaire.

A. PRELIMINAIRES

Si les objectifs généraux du cours de morale non-confessionnelle ont déjà été définis dans le programme du cycle d'observation, il est bon que ceux des classes charnières de 4e et 5e de l'enseignement secondaire soient spécifiés.

Ils peuvent se résumer ainsi :

1) Aider les élèves à se rendre compte que

o'il est NATUREL de "SE POSER" en s'"OPPOSANT",
il est NECESSAIRE de dépasser ce stade.

Cette première démarche qui mène de l'INDIVIDU à la SOCIETE a pour but de :

- sécuriser les adolescents ;
- les déboulabiliser tout en leur faisant prendre conscience qu'expliquer n'est pas excuser ;
- leur faire constater une interdépendance de fait.

2) Ils devront ensuite se rendre compte que s'il est NORMAL de

"dérégler du monde des adultes"

o'est pour assumer progressivement sa propre libération. Ce qui peut se REALISER par :

- la recherche d'un équilibre, celui de la tolérance ;
- la découverte d'une voie qui leur soit propre, celle de l'authenticité, de façon qu'ils concluent à la NECESSITE d'une solidarité VOLONTAIRE.

3) A ce stade, un processus de théorisation s'avérera indispensable. Il consistera en l'appropriation de plus en plus assimilée, et par là, raisonnée, des concepts ainsi rencontrés. Il s'agira de les clarifier en les replaçant, au besoin, dans leur évolution historique. On peut également faire appel à quelques grandes doctrines dans les domaines de la morale, de la psychologie, de la politique, de l'économie, de la sociologie.

L'essentiel du but recherché, à savoir une meilleure compréhension de soi et du monde dans lequel on vit, passera donc par la double voie de l'approche historique et de la conceptualisation des informations ainsi obtenues.

B. THEMES

I. La communication : les signes, les codes, les langages.

Les problèmes du déracinement :

- une culture et des langues ;
- une morale et des codes.

Les diverses formes de culture :

- traditions - coutumes - lois - habitudes -
- folklores - arts ...

Sensibilisation à quelques grandes conceptions de l'Homme et du Monde.

L'adolescent "NATIONALE", l'adolescent "EUROPEENNE" :

la similitude dans la diversité.

II. La connaissance de soi par l'affectivité, la sexualité, l'imaginaire.

- découverte des sensations et des sentiments, des émotions, de l'amour ;
- le couple et sa dynamique ;
- la puberté ;
- les besoins, les désirs ... ;
- le féminin, le masculin ;
- les préjugés sexuels ;

- l'inconscient ;
- le subconscient ;
- les idéaux ;
- l'inconscient collectif (les mythes, les légendes, les proverbes ...).

III. L'individu et les groupes sociaux.

A. L'engagement et la créativité : de l'insertion inconsciente à l'insertion consciente :

- la famille :

- . hier, aujourd'hui, demain ;
- . ici, ailleurs ;
- . ses rôles : économique, éducatif ;
- . ses effets : sécurisants, traumatisants ;
- . la parenté responsable : régulation des naissances, avortement, adoption, mère ou père célibataires ;
- . mariage, union libre, divorce, célibat ...;

- le monde du travail :

- . syndicalisme et corporatisme ;
- . mutualisme ;
- . autogestion, cogestion, intéressement ;
- . conscience de classe ;

- la vie politique :

- . les options politiques ;
- . les groupes de pression ;
- . droits et devoirs des citoyens ;
- . patrie, nation, fédération ;
- . conscience nationale, européenne, internationale ;

- les loisirs :

- . consommation et créations.

B. Problèmes liés à l'individu et aux groupes sociaux

- les minorités,
- les marginaux,
- les déviants.

*

*

*

7. Programme d'allemand, langue II, en 2ème année du cycle primaire

Voir Annexe II au compte rendu de la réunion élargie du Conseil supérieur des 21 et 22 mai 1981 (document 81-D-56).

8. Le "remedial teaching" à l'école primaire

Le Conseil supérieur décide que l'expérience du "remedial teaching" organisé à l'Ecole européenne de Bruxelles I depuis janvier 1980 se poursuivra pendant une période supplémentaire d'un an se terminant en juillet 1982.

10. Langues d'enseignement de l'économie

Le Conseil supérieur approuve, à titre temporaire, la dérogation suivante relative à la langue d'enseignement de l'économie :

"Dans les Ecoles européennes de Karlsruhe, de Bergen, de Munich et de Culham le cours d'économie peut être organisé dans une des langues véhiculaires et dans la langue du pays du siège de l'Ecole. Les critères relatifs aux créations de cours doivent être appliqués pour l'ouverture de ces cours.

Dans ces Ecoles, un élève peut suivre le cours d'économie dans une langue étrangère autre que sa langue véhiculaire ou dans sa langue I, si le cours n'est pas organisé dans sa langue véhiculaire, à condition qu'il ait les connaissances linguistiques requises pour suivre l'enseignement avec fruit."

11. Modification de l'article 23 du Règlement Général

Le Conseil supérieur décide de modifier l'article 23 paragraphe a) du Règlement Général et approuve pour ce paragraphe le texte suivant :

"Pour les propositions tendant à l'exclusion d'un élève, selon les dispositions du chapitre V, une majorité des deux tiers est nécessaire. Les décisions du passage des élèves prises par les Conseils de classe, conformément à l'article 16 ci-dessus, sont adoptées à la majorité simple des membres présents, ayant droit de vote suivant l'article 68bis ci-après, la voix du Directeur étant prépondérante en cas de partage. Les décisions ainsi prises ont une valeur collégiale.

La désignation des membres faisant partie des groupes de travail ou des conférences restreintes, comme les Conseils d'éducation, se fait par le vote à bulletins secrets, et à deux tours, si la majorité des voix n'est pas obtenue lors du premier vote."

12. Critères de création de cours en néerlandais, langue III

Le Conseil supérieur décide à titre exceptionnel que les critères relatifs aux créations de classes ne s'appliquent pas aux cours de néerlandais langue III. Les critères relatifs aux réductions d'horaires et aux groupements de classes devront être appliqués pour ce cours de sorte que si le nombre d'élèves prévu dans les critères relatifs aux créations de classes n'est pas atteint, l'horaire hebdomadaire devra être réduit d'une période.

13. Horaire de grec, langue I

Le Conseil supérieur décide que, sous réserve du respect des critères relatifs aux créations de cours, les élèves grecs bénéficieront, à partir de la 3^{ème} année de l'école secondaire, d'un enseignement complémentaire de langue I à raison de deux périodes par semaine pour étudier le grec ancien.

14. Barèmes des traitements des enseignants des Ecoles européennes.

1. Le Conseil supérieur décide de modifier les articles 10 à 18, 20 et 34 du Statut du personnel enseignant et les articles 2 et 3 du Régime applicable aux chargés de cours et approuve pour ces articles les textes suivants avec effet au 1er juillet 1980.

i) Statut du personnel enseignant

Article 10

Traitements de base mensuels des Directeurs

1. Les traitements de base mensuels des Directeurs s'échelonnent de 91.450 FB au début de la carrière à 142.039 FB à la fin de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 4.599 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. Inchangé
4. Inchangé

Article 11

Traitements de base mensuels des Adjoints des Directeurs pour le cycle secondaire

1. Les traitements de base mensuels des Adjoints des Directeurs pour le cycle secondaire s'échelonnent de 82.252 FB au début de la carrière à 132.841 FB à la fin de la carrière.
2. la progression dans la carrière comporte 11 échelons de 4.599 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. Inchangé.

Article 12

Traitements de base mensuels des Adjointes des Directeurs pour le cycle primaire

1. Les traitements de base mensuels des Adjointes des Directeurs pour le cycle primaire s'échelonnent de 69.208 FB au début de la carrière à 110.238 FB à la fin de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 3.730 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé

Article 13

supprimé.

Article 14

Traitements de base mensuels des professeurs et professeurs-surveillants du cycle secondaire

1. Les traitements de base mensuels des professeurs du cycle secondaire s'échelonnent de 73.054 FB au début de la carrière à 123.643 FB au maximum de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 4.599 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé
4. inchangé
5. inchangé

Article 14 bis

Traitements de base mensuels des conseillers principaux d'éducation

1. Les traitements de base mensuels des conseillers principaux d'éducation s'échelonnent de 67.191 FB au début de la carrière à 111.763 FB au maximum de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 4.052 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé
4. inchangé

Article 15

Traitements de base mensuels des professeurs habilités à enseigner uniquement dans le degré inférieur du cycle secondaire

1. Sous réserve des droits acquis au 1er septembre 1962, les traitements de base mensuels des professeurs habilités à enseigner uniquement dans le degré inférieur du cycle secondaire s'échelonnent de 60.888 FB au début de la carrière à 100.785 FB au maximum de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 3.627 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé
4. inchangé

Article 16

Traitements de base mensuels des instituteurs du cycle primaire et des conseillers d'éducation ayant un titre pédagogique

1. Les traitements de base mensuels des instituteurs du cycle primaire et des conseillers d'éducation ayant un titre pédagogique s'échelonnent de 56.010 FB au début de la carrière à 93.520 FB au maximum de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 3.410 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé

Article 16 bis

Traitements de base mensuels des conseillers d'éducation ayant un diplôme de fin d'enseignement secondaire

1. Les traitements de base mensuels des conseillers d'éducation ayant un diplôme de fin d'enseignement secondaire, s'échelonnent de 48.849 FB au début de la carrière à 71.124 FB au maximum de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 2.025 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé

Article 17

Traitements de base mensuels des institutrices de l'enseignement maternel

1. Les traitements de base mensuels des institutrices de l'enseignement maternel s'échelonnent de 52.049 FB au début de la carrière à 83.696 FB au maximum de la carrière.
2. La progression dans la carrière comporte 11 échelons de 2.877 FB atteints chacun après deux années de service accomplies.
3. inchangé
4. inchangé

Article 18

Allocations familiales

1.
 - i) Les membres du personnel enseignant bénéficient d'une allocation de foyer égale à 5 % du traitement de base. Celle-ci ne peut être inférieure à 3.335 FB par mois.
 - ii) inchangé
 - iii) inchangé
- 2.a) L'enseignant ayant un ou plusieurs enfants à charge bénéficie, dans les conditions énumérées aux alinéas d) et e) ci-après, d'une allocation de 4.296 FB par mois pour chaque enfant à charge. L'allocation pour enfant à charge peut être doublée par décision spéciale et motivée du Représentant du Conseil supérieur prise sur la base de documents médicaux probants établissant que l'enfant en cause impose à l'enseignant de lourdes charges résultant d'un handicap mental ou physique dont est

atteint l'enfant.

b) inchangé

c) inchangé

d) inchangé

e) inchangé

f) inchangé

3. inchangé

4. inchangé

5. Allocation scolaire

a) Les membres du personnel enseignant bénéficient d'une allocation scolaire d'un montant égal aux frais effectifs de scolarité engagés par eux dans la limite d'un plafond mensuel de 3.837 FB pour chaque enfant à charge au sens du paragraphe 2 alinéa b) ci-dessus, fréquentant régulièrement et à plein temps un établissement d'enseignement. Le droit à l'allocation prend naissance le premier jour du mois au cours duquel l'enfant commence à fréquenter un établissement d'enseignement primaire, pour expirer à la fin du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 26 ans.

b) inchangé.

6. inchangé

7. inchangé

Article 20

Indemnité de résidence

a) Les membres du personnel enseignant nommés, détachés ou affectés à l'Ecole par les gouvernements autres que celui du pays du siège de l'Ecole bénéficient d'une indemnité de résidence de 16 % du montant total du traitement de base, de l'allocation de foyer et de l'allocation pour enfant à charge auxquels ils ont droit. L'indemnité de résidence ne peut être inférieure à 7.674 FB par mois.

b) inchangé

Article 34

Heures supplémentaires

1. inchangé

2. La rémunération des heures supplémentaires s'élèvera à 4.204 FB par mois pour chaque période hebdomadaire dans les classes du cycle secondaire et à 2.726 FB par mois pour chaque heure hebdomadaire dans les classes des cycles primaire et maternel.

Les heures supplémentaires sont rémunérées au taux du cycle où elles sont faites.

Des heures supplémentaires ne sont pas rémunérées pendant les vacances d'été.

*

*

*

ii) Régime applicable aux chargés de cours

Article 2

Chargés de cours recrutés par le Directeur de l'établissement

a) Le Directeur peut recruter des chargés de cours pour accomplir un service partiel ou assurer un remplacement dans la mesure où les gouvernements n'ont pas la possibilité d'assurer le service par voie de détachement. Le Directeur fait rapport sur les conditions de l'engagement au Conseil d'administration. La durée du contrat ne peut pas dépasser la fin de l'année scolaire au cours de laquelle le service est requis. La rémunération des chargés de cours recrutés par le Directeur de l'établissement s'élève à 50.047 FB par an pour chaque période hebdomadaire dans les classes du cycle secondaire et à 32.622 FB par an pour chaque heure hebdomadaire dans les classes du cycle primaire et de l'enseignement maternel.

b) inchangé

Article 3

Professeurs de religion ou de morale désignés par les autorités compétentes non gouvernementales

a) La rémunération des professeurs de religion désignés par les autorités compétentes non gouvernementales s'échelonne pour chaque période hebdomadaire dans les classes du cycle secondaire de 50.047 FB à 64.792 FB par an et pour chaque heure hebdomadaire dans les classes du cycle primaire et de l'enseignement maternel de 32.622 FB à 41.222 FB par an conformément au tableau ci-après :

	<u>Début</u>	<u>1er échel.</u>	<u>2ème échel.</u>	<u>3ème échel.</u>	<u>4ème échel.</u>	<u>5ème échel.</u>
Cycle secondaire	50.047	52.996	55.945	58.894	61.843	64.792
Cycles primaire et mat.	32.622	34.342	36.062	37.782	39.502	41.222

La progression de la rémunération comporte 5 échelons de 2.949 FB pour les professeurs de religion du cycle secondaire et 5 échelons de 1.720 FB pour les professeurs de religion du cycle primaire et de l'enseignement maternel, atteints chacun après deux années de service accomplies.

Au moment de leur entrée en service auprès d'une Ecole européenne, les professeurs de religion sont classés à l'échelon de début.

b) Les professeurs de morale recrutés par le Directeur sont rémunérés selon les dispositions prévues à l'article 2 ci-dessus.

c) inchangé

2 bis inchangé
et 3 bis

* * *

2. Le Conseil supérieur décide qu'avec effet au 1er juillet 1980, la date du 1er juillet 1979 figurant à l'article 21 et à l'article 23, premier alinéa du Statut du personnel enseignant est remplacé par la date du 1er juillet 1980.

* * *

15. Barème des traitements du Représentant du Conseil supérieur

Le Conseil supérieur décide de fixer comme suit la grille des traitements de base (1) du Représentant du Conseil supérieur avec effet au 1er juillet 1980 :

1er échelon	174.507 FB
2ème échelon	180.680 FB
3ème échelon	186.853 FB
4ème échelon	193.026 FB
5ème échelon	199.199 FB
6ème échelon	205.372 FB
7ème échelon	211.545 FB
8ème échelon	217.718 FB

16. Application de l'article 14 paragraphe 5 du Statut du personnel enseignant

Le Conseil supérieur décide :

1. d'abroger le paragraphe 5 de l'article 14 du Statut du personnel enseignant,
2. de supprimer la référence aux "professeurs-surveillants" dans le titre de l'article 14, dans le paragraphe 3 de l'article 14, dans le paragraphe 3 alinéa b) de l'article 32 et dans l'article 35 du Statut du personnel enseignant,
3. de compléter l'article 46 du Statut du personnel enseignant par le paragraphe 9 ci-après :

"9. a) Les conseillers d'éducation ayant bénéficié à la date du 20 mai 1981 d'une indemnité de fonction de deux échelons par suite de l'application des dispositions de la version allemande de l'article 14 paragraphe 5 restent classés à l'échelon qu'ils avaient atteint à la date ci-dessus.

b) La règle de classement définie au paragraphe a) ci-dessus cesse d'être applicable à compter du mois au cours duquel le calcul de l'ancienneté opéré conformément aux dispositions de l'article 16 paragraphe 3 assure à l'intéressé le classement à l'échelon qu'il avait atteint le 20 mai 1981".

(1) Le Représentant du Conseil supérieur à temps partiel bénéficie d'une indemnité égale à 50 % du barème ci-dessus.

17. Affiliation du personnel de l'Institut Universitaire de Florence à la Caisse de Maladie des Ecoles européennes.

Le Conseil supérieur prolonge pour une période de cinq ans le système temporaire actuellement en vigueur et confirme pour cette période les points 1 à 3 de sa décision des 15 et 16 mai 1975 (voir annexe au compte rendu de la réunion élargie du Conseil supérieur des 15 et 16 mai 1975, p. 52).

18. Exécution des budgets des Ecoles européennes : clôtures de l'exercice 1980

Le Conseil supérieur prend acte des comptes qui lui sont soumis par les Conseils d'administration des Ecoles de Luxembourg, Bruxelles I, Mol, Varese, Karlsruhe, Bergen, Bruxelles II et Munich. Il se prononcera sur ces comptes sur la base du rapport de la Cour des Comptes.

Dans l'entretemps, il propose au Conseil supérieur d'approuver, sous réserve de la suite qui sera donnée aux observations de la Cour des Comptes, les reports et virements de crédits ainsi que l'affectation des excédents de l'exercice tels qu'ils résultent des comptes actuellement déposés.

Etant donné que le Conseil d'administration de l'Ecole européenne de Culham n'a pas encore été en mesure d'arrêter la clôture des comptes de cette Ecole, le Conseil supérieur examinera cette clôture lors de sa prochaine réunion.

19. Nominations statutaires

a) Des représentants du corps enseignant dans les Conseils d'administration et des membres du Comité du personnel

Sont désignés comme représentants du corps enseignant dans les Conseils d'administration et comme membres du Comité du personnel :

<u>Luxembourg</u>	cycle secondaire	M. Jacques GRAPPE (suppléant M. G. LAMMENS)
	cycle primaire	M. Jens LAURITZEN (suppléant M. P.C. MARCHETTI)
<u>Bruxelles I</u>	cycle secondaire	M. Alan COLLIS (suppléant M. N.O. LARSEN)
	cycle primaire	M. Pierre MAGNIEN (suppléant M. Fr. PETER)
<u>Bruxelles II</u>	cycle secondaire	M. Udo BEST (suppléant M. F. T'SIOBBEL)
	cycle primaire	M. Gerrit FIJMA (suppléant M. Eb. MAI)
<u>Mol</u>	cycle secondaire	M. David PURBRICK (suppléant M. J. DESCAMPS)
	cycle primaire	M. Henk MENSING (suppléant M. J. VERMEULEN)
<u>Varese</u>	cycle secondaire	M. Dieter HOLTHUSEN (suppléant M. Eug. HOLZEM)
	cycle primaire	M. Germain DEPIESSE (suppléant M. A. SALVEMINI)
<u>Karlsruhe</u>	cycle secondaire	M. Alain GERAUDELLE (suppléant M. D. BRYANT)
	cycle primaire	M. Arnold ZANZEN (suppléant Mme M. GALETTO-TROGE)
<u>Bergen</u>	cycle secondaire	M. Ch. VERSELE (suppléant M. P. SURINX)
	cycle primaire	M. A. GRÜN (suppléant M. S. LEVEQUE)
<u>Munich</u>	cycle secondaire	M. John PERYER (suppléant M. G. ERRERD)
	cycle primaire	M. Richard GOOSEY (suppléant M. J. APERS)
<u>Culham</u>	cycle secondaire	M. Raymond J.M. ALLARDYCE (suppléant M. C. HANNAFORD)
	cycle primaire	Melle Nora M. O'CONNELL (suppléant Melle F. ZOETHOUT)

b) Des Représentants des Associations des Parents d'élèves dans les Conseils d'administration

Sont désignés comme représentants des Associations des Parents d'élèves dans les Conseils d'administration :

Luxembourg

Mme M. LANGEVIN
M. Th. OURSIN

Bruxelles I

M. R. GOFFIN
Mme M. CAMIER

Bruxelles II

Mme A. PATERNOTTE
M. DECOSTER

Mol

M. J. SALOME
Mme C. BASTIAN

Varese

M. J. BITEAU
Mme M. BARTHOLD

Karlsruhe

M. H. KUTTER
Mme Fr. HOEFER-KISSLING

Bergen

M. STECHER-RASMUSSEN
M. LANG

Münich

M. C. EDJFÄLL
M. D. BERNECKER

Culham

Mme M.A. BOMBI
Mme J. WINKEL

c) Des Présidents des Conseils d'inspection, du Comité pédagogique et du Comité administratif et financier.

Le Conseil supérieur désigne comme Présidents des Conseils et Comités pour la période du 1er août 1981 au 31 juillet 1982 :

M. AL. WIRTH	pour le Conseil d'inspection du cycle primaire et pour le Comité pédagogique du cycle primaire
M. R. BELCHE	pour le Conseil d'inspection du cycle secondaire et pour le Comité pédagogique du cycle secondaire
M. V. BACKES	pour le Comité administratif et financier.

V. POINTS B

1. Programmes de physique, de chimie et de biologie en 4ème et 5ème années secondaires.

a) Le Conseil supérieur décide que l'autorisation de dédoubler les classes à partir de 20 élèves pour les heures de travaux pratiques s'appliquera uniquement en 6ème et 7ème années. En 4ème et 5ème années les critères de dédoublement pour la physique, la chimie et la biologie sont les mêmes que pour les autres disciplines.

b) Le Conseil supérieur arrête les programmes de physique, de chimie et de biologie des 4ème et 5ème années secondaires ci-après :

i) Programme de physique des 4ème et 5ème années

Notes préliminaires

Ce cours s'appuie sur les connaissances théoriques et expérimentales acquises au cours des trois années de Sciences Intégrées. Il se propose de conduire à la compréhension : des phénomènes naturels, de notre monde scientifique et technique avec ses implications culturelles et sociales.

Ce cours de base doit être centré sur l'expérience, les travaux pratiques en représenteront la partie la plus importante. Les considérations théoriques déduites des expériences doivent conserver un niveau accessible pour la majorité des élèves de ces classes. Le niveau des connaissances atteint à la fin de ce cycle doit permettre la poursuite fructueuse des études de Physique en 6e et 7e années.

Il est évident que seules les unités légales du Système International seront utilisées.

La rédaction du programme écarte toute idée de progression imposée de manière à respecter la liberté pédagogique de chaque professeur; celui-ci devra en traiter l'intégralité au cours des deux années.

M - Mécanique

M 1 Statique

- 1.1. Etude des forces : définition, méthodes de mesures, unité, représentation vectorielle.
- 1.2. Composition et décomposition des forces.
- 1.3. Equilibres.
- 1.4. Pression - pression hydrostatique - principe de Pascal - principe d'Archimède.

M 2 Cinématique

- 2.1. Mouvement rectiligne uniforme.
- 2.2. Mouvements variés.
 - 2.2.1. Mouvements rectilignes uniformément variés.

M 3 Dynamique

- 3.1. Les lois de Newton.
 - 3.1.1. La chute libre.
 - 3.1.2. Les mouvements sur un plan horizontal et sur un plan incliné.

M 4 Travail d'une force et puissance

- 4.1. Définition du travail mécanique.
 - 4.1.1. Travail pour soulever un corps.
 - 4.1.2. Travail fourni par une force de frottement.
 - 4.1.3. Travail d'accélération.
- 4.2. Puissance mécanique. Rendement.

M 5 Energie

- 5.1. Définition.
 - 5.1.1. Energie potentielle.

.../...

5.1.2. Energie calorifique - Energie interne d'un système -
Température - modèle moléculaire - changements d'état.

5.1.3. Energie cinétique.

5.2. Principe de la conservation de l'énergie.

P - Phénomènes périodiques

P 1 Mouvements périodiques

1.1. Généralités.

1.2. Oscillations harmoniques.

1.3. Oscillations couplées.

P 2 Ondes

2.1. Propagation d'un signal dans un milieu élastique à
une dimension.

2.2. Propagation d'une onde dans un milieu à une dimension.

2.3. Ondes de surface. Propriétés.

2.3.1. Réflexion.

2.3.2. Réfraction.

2.3.3. Diffraction.

2.3.4. Interférences.

E - Electricité

E 1 Electrostatique

1.1. Modèle atomique.

1.2. Charges électriques,

1.3. Champ électrique et influence.

.../...

E 2 Electrodynamique

- 2.1. Courant électrique. Intensité. Conducteurs et isolants.
- 2.2. Résistance électrique. Puissance électrique. Tension électrique.
- 2.3. Lois de Joule et d'Ohm.

E 3 Electromagnétisme

- 3.1. Propriétés du champ magnétique d'un aimant.
- 3.2. Champ magnétique d'un conducteur rectiligne et d'un solénoïde parcourus par un courant.
- 3.3. Force électromagnétique.
- 3.4. Induction électromagnétique.
 - 3.4.1. Alternateur et tension alternative.

*

*

*

ii) Programme de chimie des 4ème et 5ème années

NOTE PRELIMINAIRE

Ce cours s'appuie sur les connaissances théoriques et expérimentales acquises au cours des trois années de Sciences Intégrées. Il se propose de mettre en lumière l'importance de la Chimie dans la vie quotidienne, et de conduire à la compréhension des problèmes politiques, sociaux, liés à cette discipline. A chaque fois qu'un point du programme le permettra, on insistera sur l'importance industrielle et les procédés mis en application.

Ce cours de base doit être centré sur l'expérience, les travaux pratiques en représenteront la partie la plus importante. Les considérations théoriques déduites des expériences doivent conserver un niveau accessible pour la majorité des élèves de ces classes. Le niveau des connaissances atteint à la fin de ce cycle doit permettre la poursuite fructueuse des études de Chimie en 6e et 7e années.

La rédaction du programme écarte toute idée de progression imposée de manière à respecter la liberté pédagogique de chaque professeur. Celui-ci devra en traiter l'intégralité au cours des deux années.

PROGRAMME DE CHIMIE DES 4^e ET 5^e ANNEES

1. NATURE ET PROPRIETES DE LA MATIERE

- 1.1. Mélanges, corps purs, procédés de séparation
- 1.2. Phénomènes physiques et chimiques

2. ATOMES ET MOLECULES

- 2.1. Molécules, atomes, modèle atomique
- 2.2. Eléments, symboles, numéro atomique, nombre de masses et tableau périodique

3. LOIS ELEMENTAIRES

- 3.1. Conservation de la masse au cours d'une réaction
- 3.2. Hypothèse d'Avogadro
- 3.3.1. La mole, unité de quantité de particules
- 3.3.2. Masse atomique, masse molaire
- 3.3.3. Volume molaire d'un gaz
- 3.4. Equation stoechiométrique d'une réaction

4. OXYDATION ET REDUCTION

- 4.1. Oxygène et oxydation des corps simples
- 4.2. Réduction d'oxydes
- 4.3. Réaction rédox en tant qu'échanges d'électrons

5. LIAISONS CHIMIQUES

- 5.1. Liaison covalente
- 5.2. Liaison ionique

6. ACIDES, BASES, SELS

- 6.1. Principaux acides et bases, tests d'identification
- 6.2. Stoechiométrie de la réaction acide-base
- 6.3. Sels

7. NOTIONS SIMPLES DE PHYSICO-CHIMIE

- 7.1. Chaleur de réaction
- 7.2. Vitesse de réaction
- 7.3. Equilibres chimiques

8. CARBURES D'HYDROGENES

- 8.1. Tétravalence du carbone
liaisons simple et multiple
- 8.2. Séries homologues, isomérisation
- 8.3. Méthane et éthène
 - 8.3.1. Destruction
 - 8.3.2. Substitution
 - 8.3.3. Addition
 - 8.3.4. Polymérisation
- 8.4. Importance du pétrole et de ses dérivés

9. DERIVES OXYGENES ET AZOTES

- 9.1. Oxydation progressive des carbures d'hydrogène :
alcools, aldéhydes/cétones, acides/esters
- 9.2. Acides organiques
 - 9.2.1. Les propriétés acides
 - 9.2.2. Estérification et hydrolyse
 - 9.2.3. Polycondensation
- 9.3. Propriétés basiques des amines

*

*

*

iii) Programme de biologie des 4ème et 5ème années

NOTE PRELIMINAIRE

A partir de l'existence actuelle et future de l'homme se déduit la grande importance d'une base de connaissances biologiques, leur interprétation en liaison avec la vie de l'individu et de la société. D'autre part, la biologie fournit une importante contribution à l'exercice d'aptitudes formelles dans le domaine de la biologie, qui ne se laissent pas transmettre par d'autres disciplines.

La biologie est la seule science qui étudie un sujet dont l'approche peut être subjective : l'homme lui-même.

La connaissance biologique donne à l'adolescent la possibilité de se comprendre comme élément de la nature et de prendre conscience de sa position dans le monde, ce qui permet d'acquérir non seulement un sentiment de sécurité mais aussi un comportement responsable envers son propre corps et l'environnement, qui nous sont nécessaires pour la protection de la vie humaine et de son espace vital.

L'ouverture manifeste de l'élève des classes moyennes pour les questions biologiques, en particulier quand elles concernent l'homme et lorsque le cours est conçu sur des bases expérimentales, laissent espérer l'acquisition d'importantes valeurs pédagogiques.

A partir des connaissances acquises durant les trois premières années, le cours des 4e et 5e années devra donner à tous les élèves de nombreuses connaissances, aptitudes, acquisitions, attitudes, d'un niveau adapté à leur âge et fournir les conditions préliminaires à l'étude de la biologie dans le cycle supérieur.

Il conviendra, durant ce cours, de donner la prééminence à l'expérimentation des élèves.

La rédaction du programme écarte toute idée de progression imposée de manière à respecter la liberté pédagogique de chaque professeur ; celui-ci toutefois devra en traiter l'intégralité au cours des deux années.

PROGRAMME PROVISOIRE DE BIOLOGIE POUR LA 4^e ET 5^e ANNEE.

1. La physiologie de l'homme et des animaux.
 - 1.1. L'alimentation.
 - 1.2. La digestion et l'absorption.
 - 1.3. La respiration.
 - 1.4. Le transport.
 - 1.5. L'excrétion.
 - 1.6. La régulation et la coordination des fonctions.

2. La physiologie des plantes.
 - 2.1. La nutrition minérale.
 - 2.2. La photosynthèse.
 - 2.3. La respiration et la fermentation.
 - 2.4. Le transport.

3. L'écosystème.
 - 3.1. Les relations des organismes vivants entre eux et avec leur milieu.
 - 3.2. La responsabilité de l'homme envers l'écosystème.

4. La reproduction.
 - 4.1. La mitose.
 - 4.2. La reproduction asexuée.
 - 4.3. Le principe de la reproduction sexuée.
 - 4.4. La reproduction sexuée chez l'homme.
 - 4.4.1. Les organes sexuels de l'homme.
 - 4.4.2. La formation et la structure des gamètes.
 - 4.4.3. La régulation hormonale.
 - 4.4.4. La fécondation, la grossesse et la naissance.
 - 4.4.5. La régulation des naissances.

5. L'hérédité.
 - 5.1. Les lois de Mendel.
 - 5.2. La théorie chromosomique de l'hérédité.
 - 5.3. La détermination du sexe chez l'homme.
 - 5.4. L'hérédité humaine.
 - 5.5. Somations et mutations.
 - 5.6. La sélection.

4. Créations et suppressions de postes en septembre 1981

I. Créations de postes en septembre 1981

a) Personnel enseignant :

Ecoles	Cycle d'enseignement	Postes	Matières	Nationalités
Luxembourg	secondaire	1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur	musique sciences - mathématiques sciences sciences physique-chimie polyvalent pour le cycle inférieur	britannique danoise allemande italienne française grecque
Bruxelles I	secondaire	1 professeur 1 professeur	économie-géographie mathématique-physique sciences intégrées	britannique danoise
Bruxelles II	primaire	1 instituteur 1 instituteur		française belge francophone
	secondaire	1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 conseiller d'éducation	allemand II, géographie (latin) mathématique, physique mathématique, physique néerlandais II et III, français II et III anglais II et III, géographie biologie, sciences intégrées français I et II italien I et II, latin chimie - mathématique	allemande allemande belge francophone belge néerlandophone britannique irlandaise belge francophone italienne néerlandaise belge francophone
Varese	secondaire	1 bibliothécaire documentaliste		voir note (1)

(1) Un conseiller d'éducation français de l'Ecole européenne de Varese occupera le poste de bibliothécaire-documentaliste. Il sera remplacé par un conseiller d'éducation belge.

Ecoles	Cycle d'enseignement	Postes	Matières	Nationalités
Karlsruhe	primaire secondaire	1 instituteur 1 professeur 1 professeur	mathématique - géographie sport - sciences	irlandaise britannique allemande
Bergen	secondaire	1 professeur 1 professeur 1 professeur	mathématique-sciences anglais I, II et III philosophie français I, II et III	irlandaise britannique française
Munich	primaire secondaire	1 Adjoint du Directeur à mi-temps 1 instituteur 1 instituteur(1) 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur 1 professeur	éducation artistique, allemand II mathématique, sciences physique allemand I et II, histoire ou géographie latin, éducation physique (masc.) mathématique, biologie ou chimie anglais I et II, latin, histoire anglais I et II, géographie français I et II, latin néerlandais I et II, mathématique, sport	néerlandaise italienne allemande allemande allemande allemande britannique britannique britannique française néerlandaise

(1) le poste ne sera pourvu d'un titulaire que lorsque sept élèves italiens de droit seront inscrits à l'école primaire

Ecoles	Cycle d'enseignement	Postes	Matières	Nationalités
Culham	primaire secondaire	1 instituteur(1)		italienne
		1 professeur	mathématique, biologie	française
		1 professeur	français	français
		1 professeur	français	belge francophone
		1 professeur	mathématique, physique	allemande
		1 professeur	philosophie, allemand	allemande
		1 professeur	géographie, histoire	allemande
		1 professeur	éducation physique (fém.)	allemande
		1 professeur	mathématique, physique	britannique
		1 professeur	philosophie, latin	britannique
		1 professeur	art graphique et plastique	luxembourgeoise
		1 aide-préparateur à mi-temps	-	-

(1) Poste créé en mai 1980, mais pas encore pourvu d'un titulaire

b) Personnel administratif

Ecole européenne de Karlsruhe

- un poste d'infirmière à mi-temps

Ecole européenne de Munich

- un poste d'aide-comptable ou de sténo-dactylographe ou d'ouvrier

Ecole européenne de Culham

- un poste de sténo-dactylographe à mi-temps.

II. Suppressions de postes en septembre 1981

Ecoles	Cycle d'enseignement	Postes	Matières	Nationalités	
Bruxelles I	primaire secondaire	1 instituteur	anglais II et III géographie	belge irlandaise	
		1 instituteur			
		1 professeur(1)		français I et II	française
		1 professeur		latin - éducation physique	allemande
		1 professeur		mathématique - physique	allemande
		1 professeur		néerlandais III et IV	belge
Varese	maternel primaire secondaire	1 institutrice	lettres mathématiques	allemande	
		1 instituteur		italienne	
		1 professeur(1)		italienne	
Karlsruhe	primaire	1 professeur(1)		belge	
		1 professeur		néerlandophone	

(1) Poste supprimé en septembre 1980

5. Approbation des budgets supplémentaires des Ecoles européennes pour l'exercice 1981

Sous réserve des décisions ci-après, Le Conseil supérieur approuve les budgets supplémentaires des Ecoles européennes pour l'exercice 1981 (document 81-D-83, 5 tomes) qui lui ont été soumis par les Conseils d'administration.

a) Le Conseil supérieur décide d'opérer les modifications suivantes sur les crédits des budgets établis par les Conseils d'administration.

Ecoles	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Bruxelles II</u>			
dépenses poste 115	1.433.000	1.385.000	- 48.000
dépenses poste 202	893.000	800.000	- 93.000
dépenses poste 211	530.000	500.000	- 30.000
dépenses poste 213	547.000	500.000	- 47.000
<u>Ecole de Munich</u>			
dépenses poste 241	460.000	440.000	- 20.000
dépenses poste 242	35.000	15.000	- 20.000
<u>Ecole de Nîmes</u>			
recettes poste 311	2.200.000	3.500.000	+ 1.300.000
dépenses poste 201	434.000	376.000	- 58.000
dépenses poste 202	12.670.000	12.000.000	- 670.000
dépenses poste 203	7.250.000	7.164.000	- 86.000
<u>Ecole de Bruxelles I</u>			
recettes poste 311	2.000.000	4.000.000	+ 2.000.000
dépenses poste 201	250.000	200.000	- 50.000
dépenses poste 211	500.000	500.000	- 100.000
dépenses poste 404	8.000.000	9.000.000	+ 1.000.000
<u>Budget annexe au Budget de Bruxelles I</u>			
dépenses poste 101	2.000.000	2.700.000	- 100.000

Ecoles	Crédits proposés par le Conseil d'admini- stration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Luxembourg</u> dépenses poste 203	13.929.000	13.953.000	- 46.000
<u>Ecole de Karlsruhe</u> ---			
<u>Ecole de Varese</u>			
dépenses poste 202	3.979.000	3.868.000	-111.000
dépenses poste 203	4.115.000	4.035.000	- 80.000
dépenses poste 211	403.000	200.000	-203.000
dépenses poste 212	427.000	405.000	- 22.000
dépenses poste 213	212.000	195.000	- 17.000
dépenses poste 241	1.243.000	1.140.000	-103.000
dépenses poste 251	538.000	500.000	- 38.000
<u>Ecole de Bergen</u>			
dépenses poste 203	1.895.000	1.867.000	- 28.000
dépenses poste 211	493.000	108.000	-310.000
<u>Ecole de Culham</u>			
dépenses poste 202	2.289.000	2.000.000	-289.000
dépenses poste 203	2.850.000	2.056.000	-794.000
dépenses poste 204	50.000	25.000	- 25.000
dépenses poste 211	315.000	142.000	-673.000
dépenses poste 212	400.000	313.000	- 87.000
dépenses poste 214	163.000	159.000	- 4.000
dépenses poste 215	267.000	150.000	-117.000
dépenses poste 217	50.000	21.000	- 29.000
dépenses poste 221	20.000	15.000	- 5.000
dépenses poste 242	150.000	102.000	- 48.000
dépenses poste 303	817.000	600.000	-217.000
dépenses poste 304	33.000	16.000	- 17.000

- b) Le Conseil supérieur décide que les crédits proposés par les Conseils d'administration des Ecoles européennes doivent être diminués des montants prévus pour les postes dont la création a été refusée.
- c) Le Conseil supérieur décide d'apporter les modifications suivantes aux chiffres des postes 111 et 151 des budgets établis par les Conseils d'administration.

i) Poste 111 - Allocations familiales

- a. Montant de l'allocation pour enfant à charge prévue dans les projets de budgets 4.215 FB
- Montant de l'allocation pour enfant à charge fixée par le Conseil des Ministres 4.296 FB
- Dans les projets de budgets le montant de 4.215 FB doit être remplacé par le montant de 4.296 FB

- b. Plafond de l'allocation scolaire prévue dans les projets de budgets 3.765 FB
- Plafond de l'allocation scolaire fixée par le Conseil des Ministres 3.837 FB

Dans les projets de budgets le montant de 3.765 FB doit être remplacé par le montant de 3.837 FB

Les montants prévus pour les allocations forfaitaires pour enfants de 6 à 11 ans d'une part et de plus de 11 ans d'autre part doivent être augmentés dans la même proportion.

ii) Poste 151 - Coefficients correcteurs

- a. Enseignants ne bénéficiant pas de dispositions transitoires
- | | | |
|--------|---|------|
| Italie | coefficient prévu dans les projets de budgets | 75,4 |
| | coefficient fixé par le Conseil des Ministres | 75,3 |
- b. Enseignants bénéficiant des dispositions transitoires
- | | | |
|-----------|---|-------|
| Allemagne | coefficient prévu dans les projets de budgets | 100,6 |
| | coefficient fixé par le Conseil des Ministres | 101,1 |

Italie	coefficient prévu dans les projets de budgets	89,4
	coefficient fixé par le Conseil des Ministres	89,5
Pays-Bas	coefficient prévu dans les projets de budgets	100,6
	coefficient fixé par le Conseil des Ministres	101,1
Royaume-Uni	coefficient prévu dans les projets de budgets	81,8
	coefficient fixé par le Conseil des Ministres	82,0

Pour les pays cités ci-dessus, les coefficients correcteurs prévus dans les projets de budgets doivent être remplacés par les coefficients fixés par le Conseil des Ministres.

- d) Le Conseil supérieur prie les gouvernements des Etats-membres de faire preuve de la plus grande modération possible dans le domaine des rappels et des mutations.
- e) Le Conseil supérieur invite l'Ecole européenne de Bruxelles II à ne pas payer un pourcentage plus élevé d'impôts et frais pour l'assurance accidents du personnel enseignant que les deux autres Ecoles européennes situées en Belgique.
- f) Le Conseil supérieur décide de remplacer au poste 232 du budget de l'Ecole européenne de Luxembourg le trait par la mention "p.m."

6. Approbation des budgets des Ecoles européennes pour l'exercice 1982

Sous réserve des décisions ci-après, le Conseil supérieur approuve les budgets des Ecoles européennes pour l'exercice 1982 (document 81-D-83, 5 tomes) qui lui ont été soumis par les Conseils d'administration.

a. Le Conseil supérieur décide d'opérer les modifications suivantes sur les crédits des budgets établis par les Conseils d'administration :

ECOLES	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Bruxelles II</u>			
dépenses poste 114	1.815.000	1.700.000	- 115.000
dépenses poste 115	1.525.000	1.474.000	- 51.000
dépenses poste 202	950.000	840.000	- 110.000
dépenses poste 203	3.193.000	3.100.000	- 93.000
dépenses poste 211	556.000	500.000	- 56.000
dépenses poste 212	297.000	283.000	- 14.000
dépenses poste 215	120.000	115.000	- 5.000
dépenses poste 216	65.000	50.000	- 15.000
dépenses poste 217	140.000	130.000	- 10.000
dépenses poste 218	339.000	300.000	- 39.000
dépenses poste 221	45.000	40.000	- 5.000
dépenses poste 241	259.000	200.000	- 59.000
dépenses poste 242	125.000	60.000	- 65.000
dépenses poste 243	213.000	143.000	- 70.000
dépenses poste 241	58.000	55.000	- 3.000
dépenses poste 242	50.000	55.000	- 3.000
dépenses poste 302	311.000	250.000	- 61.000
dépenses poste 303	1.621.000	1.000.000	- 621.000
dépenses poste 304	459.000	300.000	- 159.000
dépenses poste 305	345.000	200.000	- 145.000
dépenses poste 306	1.103.000	400.000	- 703.000

ECOLES	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Munich</u>			
dépenses poste 212	220.000	200.000	- 20.000
dépenses poste 213	13.000	4.000	- 9.000
dépenses poste 215	132.000	120.000	- 12.000
dépenses poste 216	45.000	40.000	- 5.000
dépenses poste 217	40.000	30.000	- 10.000
dépenses poste 221	25.000	20.000	- 5.000
dépenses poste 242	35.000	15.000	- 20.000
dépenses poste 243	22.000	33.000	+ 11.000
dépenses poste 301	60.000	50.000	- 10.000
dépenses poste 303	152.000	142.000	- 10.000
dépenses poste 304	175.000	150.000	- 25.000
<u>Ecole de Nol</u>			
recettes poste 311	2.200.000	3.500.000	+1.300.000
dépenses poste 202	13.516.000	13.000.000	- 516.000
dépenses poste 207	8.000.000	7.800.000	- 200.000
dépenses poste 204	115.000	60.000	- 55.000
dépenses poste 211	420.000	320.000	- 100.000
dépenses poste 212	314.000	300.000	- 14.000
dépenses poste 213	10.000	9.000	- 1.000
dépenses poste 215	198.000	150.000	- 48.000
dépenses poste 216	95.000	70.000	- 25.000
dépenses poste 217	231.000	200.000	- 31.000
dépenses poste 218	77.000	70.000	- 7.000
dépenses poste 221	50.000	30.000	- 20.000
dépenses poste 241	499.000	350.000	- 149.000
dépenses poste 242	100.000	50.000	- 50.000
dépenses poste 243	262.000	77.000	- 185.000
dépenses poste 261	381.000	220.000	- 161.000
dépenses poste 262	214.000	150.000	- 64.000
dépenses poste 301	217.000	154.000	- 63.000
dépenses poste 302	219.000	180.000	- 39.000
dépenses poste 303	620.000	400.000	- 220.000
dépenses poste 304	409.000	250.000	- 159.000
dépenses poste 306	554.000	400.000	- 154.000

ECOLES	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Bruxelles I</u>			
Recettes poste 311	3.000.000	4.000.000	+ 1.000.000
dépenses poste 201	200.000	200.000	- 60.000
dépenses poste 202	2.820.000	2.714.000	- 106.000
dépenses poste 204	250.000	150.000	- 100.000
dépenses poste 211	620.000	550.000	- 70.000
dépenses poste 213	30.000	24.000	- 6.000
dépenses poste 216	75.000	55.000	- 20.000
dépenses poste 217	350.000	250.000	- 100.000
dépenses poste 221	60.000	50.000	- 10.000
dépenses poste 242	400.000	65.000	- 335.000
dépenses poste 243	400.000	203.000	- 197.000
dépenses poste 261	716.000	558.000	- 158.000
dépenses poste 262	940.000	564.000	- 376.000
dépenses poste 302	2.000.000	1.000.000	- 1.000.000
dépenses poste 303	1.014.000	715.000	- 299.000
dépenses poste 304	500.000	410.000	- 90.000
dépenses postes 305 + 306	300.000	228.000	- 72.000
<u>Budget annexe au Budget de l'EE de Bruxelles I</u>			
dépenses poste 101	2.650.000	2.550.000	- 100.000
dépenses poste 225	580.000	550.000	- 30.000

ECOLES	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Luxembourg</u>			
dépenses poste 202	2.154.000	2.000.000	- 154.000
dépenses poste 204	180.000	150.000	- 30.000
dépenses poste 211	390.000	300.000	- 90.000
dépenses poste 213	25.000	15.000	- 10.000
dépenses poste 215	300.000	220.000	- 80.000
dépenses poste 216	15.000	55.000	+ 40.000
dépenses poste 217	335.000	310.000	- 25.000
dépenses poste 218	25.000	22.000	- 3.000
dépenses poste 242	105.000	65.000	- 40.000
dépenses poste 243	433.000	220.000	- 213.000
dépenses poste 262	250.000	220.000	- 30.000
dépenses poste 301	197.000	150.000	- 47.000
dépenses poste 303	873.000	715.000	- 158.000
dépenses poste 304	539.000	410.000	- 129.000
dépenses postes 305 + 306	290.000	220.000	- 70.000
<u>Ecole de Karlsruhe</u>			
dépenses poste 204	1.055.000	55.000	-1.000.000
dépenses poste 213	29.000	10.000	- 19.000
dépenses poste 215	143.000	100.000	- 63.000
dépenses poste 216	71.000	35.000	- 36.000
dépenses poste 217	175.000	125.000	- 50.000
dépenses poste 218	105.000	85.000	- 20.000
dépenses poste 221	59.000	30.000	- 29.000
dépenses poste 241	806.000	600.000	- 206.000
dépenses poste 242	52.000	30.000	- 22.000
dépenses poste 243	210.000	85.000	- 125.000
dépenses poste 262	210.000	200.000	- 10.000
dépenses poste 302	135.000	60.000	- 75.000
dépenses poste 303	670.000	500.000	- 170.000
dépenses poste 304	300.000	225.000	- 75.000

ECOLES	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications Décidées
<u>Ecole de Varese</u>			
dépenses poste 202	5.502.000	4.600.000	- 902.000
dépenses poste 211	311.000	511.000	+ 200.000
dépenses poste 213	18.000	15.000	- 3.000
dépenses poste 216	114.000	90.000	- 24.000
dépenses poste 217	114.000	105.000	- 9.000
dépenses poste 221	47.000	35.000	- 12.000
dépenses poste 241	1.367.000	1.140.000	- 227.000
dépenses poste 242	125.000	109.000	- 16.000
dépenses poste 243	133.000	130.000	- 3.000
dépenses poste 261	916.000	500.000	- 416.000
dépenses poste 303	522.000	450.000	- 72.000
dépenses poste 304	231.000	200.000	- 31.000
<u>Ecole de Bergen</u>			
recettes poste 311	300.000	1.500.000	+ 700.000
dépenses poste 202	4.060.000	3.867.000	- 193.000
dépenses poste 204	150.000	90.000	- 60.000
dépenses poste 211	348.000	500.000	+ 152.000
dépenses poste 216	44.000	35.000	- 9.000
dépenses poste 218	62.000	48.000	- 14.000
dépenses poste 221	53.000	20.000	- 33.000
dépenses poste 241	520.000	380.000	- 140.000
dépenses poste 243	108.000	57.000	- 51.000
dépenses poste 261	164.000	120.000	- 44.000
dépenses poste 302	521.000	300.000	- 221.000
dépenses poste 303	506.000	400.000	- 106.000
dépenses poste 304	270.000	200.000	- 70.000
dépenses poste 305	70.000	50.000	- 20.000

ECOLES	Crédits proposés par le Conseil d'administration de l'Ecole	Crédits accordés	Modifications décidées
<u>Ecole de Culham</u>			
dépenses poste 202	2.520.000	2.200.000	- 320.000
dépenses poste 203	3.277.000	2.800.000	- 477.000
dépenses poste 204	50.000	25.000	- 25.000
dépenses poste 211	280.000	500.000	+ 220.000
dépenses poste 212	500.000	450.000	- 50.000
dépenses poste 215	323.000	200.000	- 123.000
dépenses poste 216	28.000	24.000	- 4.000
dépenses poste 217	57.000	50.000	- 7.000
dépenses poste 218	7.000	5.000	- 2.000
dépenses poste 221	20.000	15.000	- 5.000
dépenses poste 241	1.136.000	1.000.000	- 136.000
dépenses poste 242	255.000	120.000	- 135.000
dépenses poste 243	130.000	41.000	- 89.000
dépenses poste 301	266.000	p.m.	- 266.000
dépenses poste 303	698.000	500.000	- 198.000
dépenses poste 304	247.000	210.000	- 37.000
dépenses poste 305	46.000	30.000	- 16.000

b) Le Conseil supérieur décide que les crédits proposés par les Conseils d'administration des Ecoles doivent être diminués des montants prévus pour les postes dont il a refusé la création.

c) Le Conseil supérieur décide d'apporter aux chiffres des postes 111 et 151 des budgets établis par les Conseils d'administration les modifications décidées pour 1981 et mentionnées sous c) pages 69 et 70 ci-dessus.

d) Le Conseil supérieur décide que les commentaires figurant dans les budgets seront élaborés à partir des données chiffrées suivantes : dépenses de l'exercice précédent, crédits de l'exercice en cours, crédits de l'exercice suivant. Le Conseil supérieur invite les Ecoles à fournir des justifications précises, claires et complètes pour toutes les demandes de crédits. Les commentaires devront être présentés selon un schéma identique pour toutes les Ecoles européennes.

- e) Le Conseil supérieur décide que les demandes de renouvellement de mobilier doivent être précédées d'une note contenant un inventaire du mobilier existant avec indication de l'année d'achat et un plan de renouvellement établi dans le temps avec ses implications financières.
- f) Le Conseil supérieur arrête la méthode de calcul suivante pour les crédits du poste 251 (Contrôle médical et assistance médicale) :
- "Les crédits accordés à chaque école sont égaux au coût d'un examen médical multiplié par le nombre d'élèves.
- L'Ecole obtient en outre un crédit pour frais pharmaceutiques égal à 15 FB multipliés par le nombre d'élèves".
- g) Le Conseil supérieur décide que l'Introduction Générale aux Budgets comprendra après le point 4 un tableau indiquant par école et par chapitre les pourcentages de variations des crédits.
- h) Le Conseil supérieur décide que les commentaires du poste 132 indiqueront le nombre d'heures prestées par le personnel de nettoyage.
- i) Le Conseil supérieur décide que lors de l'examen annuel des projets de budgets le Comité administratif et financier disposera d'une note indiquant les dépenses engagées sur chaque poste budgétaire au 31 mars de l'exercice en cours.
- j) Le Conseil supérieur décide que les taux forfaitaires prévus au poste 214 (Acquisition et renouvellement des produits nécessaires à la marche des classes) resteront fixés en 1982 au même niveau qu'en 1981, à savoir :
- 495 FB par élève d'école maternelle
 - 495 FB par élève d'école primaire
 - 464 FB par élève d'école secondaire
- k) Le Conseil supérieur décide que les taux forfaitaires prévus au poste 231 (contribution aux activités périscolaires) seront fixés en 1982 à 280 FB par élève.

- l) Le Conseil supérieur décide que pour le poste 271 (Diverses menues dépenses), chaque Ecole européenne obtient un crédit forfaitaire de 8 FB par élève et que les Ecoles européennes qui disposent d'une voiture de service, reçoivent en outre le crédit nécessaire au fonctionnement de cette voiture.

- m) Le Conseil supérieur décide de ramener la dépense prévue au poste 306 (Aménagement et complément d'installation des nouveaux bâtiments et de leurs abords) du budget de l'Ecole européenne de Bruxelles II de 1.103.000 FB à 600.000 FB et de l'étaler sur deux exercices : 400.000 FB en 1982 et 200.000 FB en 1983.

- n) Le Conseil supérieur décide que le renouvellement de matériel prévu au poste 262 (Renouvellement d'autres objets inventoriables) du budget de l'Ecole européenne de Bruxelles I sera étalé sur cinq années à raison d'un crédit de 564.000 FB par an.

- o) Le Conseil supérieur reporte à 1983 l'attribution de la moitié des crédits prévus au poste 302 (Mobilier de classe) du budget de l'Ecole européenne de Bruxelles I.

- p) Le Conseil supérieur décide de remplacer au poste 232 du budget de l'Ecole européenne de Luxembourg le trait par la mention "p.m."

VI. PROBLEMES DU COMITE DU PERSONNEL

Le Conseil supérieur décide de modifier le renvoi du paragraphe 3 de l'article 42 du Statut du personnel enseignant et d'approuver pour ce renvoi le texte suivant :

"1) En 1978, en 1979, en 1980, en 1981, en 1982 et en 1983, le Représentant du Conseil supérieur peut autoriser le Comité du personnel à tenir une troisième réunion supplémentaire dont il fixe le lieu."

*

*

*